
Bosnie-Herzégovine : Ranko Grab, accusé de crime de guerre, sous le coup d'un mandat d'arrêt international

Description

De nombreuses exactions et crimes de guerre ont été commis au cours de la guerre de Bosnie (1992-1995). Un Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie avait été constitué pour en juger les responsables. Il a été dissous le 31 décembre 2017 et les nouveaux mis en cause pour ce type d'infraction sont en conséquence poursuivis de nos jours par des juridictions locales.

Ainsi, Ranko Grab a été inculpé pour le meurtre de 24 personnes commis avec dix autres personnes (Ranko Balaban, Rajko Karlica, Milenko Brčin, Mirko Odžić, Milenko Babić, Ratko Goronja, Nikola Reljić, Dragan Baltić, Ranko Baltić et Miroslav Kapetanović) dans les villages d'Alići et Ekići, près de Bosanski Novi, en juin 1992. Les 10 complices ont déjà été condamnés à de fortes peines, mais le procès de R. Grab a été disjoint en raison de son état de santé. Ce dernier s'étant amélioré, l'expert médical du tribunal régional avait indiqué en novembre 2025 que le prévenu était en état de comparaître. Le magistrat lui avait ensuite envoyé une convocation, le 8 avril 2026, pour une audience de jugement au début du mois de mai, mais l'intéressé ne s'est pas présenté comme attendu. Son avocat, Branko Gudalo, a déclaré au juge ignorer où se trouve son client. La police judiciaire s'est alors rendue à son domicile, mais y a seulement trouvé son épouse. Elle a précisé aux enquêteurs que son conjoint avait quitté le pays depuis trois semaines pour se soigner en Serbie. Ce pays est connu pour avoir accueilli de nombreux Bosniens mis en cause dans des affaires de crimes de guerre commis en Bosnie-Herzégovine pendant ce conflit, d'autant que certains d'entre eux qui appartiennent à la minorité serbe de Bosnie possèdent également la nationalité serbe.

Fin mai, le tribunal de Bosnie-Herzégovine a émis un mandat d'arrêt international à l'encontre de Ranko Grab. Le Parquet a demandé son placement en détention dès son retour sur le territoire national. La presse serbe a diffusé largement l'information auprès de son public le 29 mai. Les autorités serbes n'ont pas communiqué sur ce dossier mais Belgrade n'extrade pas ses ressortissants, à moins que la présidence approuve les poursuites en cours.

Sources : *Danas, Oslobodjenje, Faktor, Detektor.*

date créée

18/06/2026

Champs de Méta

Auteur-article : Stéphan Altasserre